

Conseil général de la Commune de Prévonnoloup

Séance ordinaire du

24 mai 2022

Monsieur Alain Michel souhaite la bienvenue à tous et est ravi de pouvoir faire la séance du conseil Général de Prévonnoloup dans la salle du Grand Conseil Vaudois grâce à Philippe Ligniger.

Appel

Appel fait constat la présence de 15 membres, trois personnes sont excusées.

Une personne souhaite être assermentée, il s'agit d'Olivier Schaer. Il est assermenté par Léandre Bolomey

PV de la séance du 8 décembre 2021

Le PV de la dernière séance est lu par la secrétaire.

Mme Isabelle Christinet indique qu'il y a trois erreurs dans le PV.

- Page 2 : Il s'agit de la présentation des budgets et pas des comptes.
- Page 3 : Il s'agit de la lecture des préavis par la secrétaire et non pas des rapports (2 mentions).

Le PV est accepté à l'unanimité.

Correspondances et communications de la Municipalité

Alain Michel

Bienvenue et remerciements :

Au nom de la municipalité je vous souhaite la bienvenue à Lausanne dans la salle plénière du Grand Conseil Vaudois pour cette séance historique du Conseil général de Prévonnoloup, je vous transmets nos salutations, merci à tous d'avoir répondu présent.

Un Grand merci à Mme la présidente du grand Conseil Vaudois Laurence Cretegy pour l'accueil !
Merci à notre municipal et député Philippe LINIGER pour la proposition et l'organisation de cette séance particulière.

On va essayer de faire comme si nous étions à Prévonnoloup... sans stress, n'hésitez pas à prendre la parole, nous sommes entre nous... enfin presque !

Eoliennes « Côtes du Glanney »:

Nous avons écrit au conseil d'état Fribourgeois le 1 er mars 2022 afin de transmettre notre mécontentement et notre surprise concernant ce projet qui était resté secret à nos yeux, nous avons demandé de recevoir des informations sur l'avancement du projet.

Le 12 avril nous avons reçu une réponse, le conseil d'état Fribourgeois nous informe que leur projet de plan directeur cantonal a été transmis au Conseil d'état Vaudois le 8 novembre 2017, ce dernier a fait part de sa prise de position, et en particulier une remarque en ce qui concerne la planification éolienne du canton de Fribourg, je cite :

"Plusieurs sites éoliens se situent à proximité de la frontière cantonale vaudoise. Tenir compte du réseau écologique cantonal vaudois pour les projets à proximité du canton de Vaud et assurer la coordination avec le service cantonal concerné au sujet de la faune ailée. De plus, les habitants des zones concernées sur le canton de Vaud devraient être inclus lors d'éventuelles démarches participatives."

La réponse du conseil d'état Fribourgeois a été la suivante :

"Différentes séances ont eu lieu entre les cantons et ceux-ci sont informés des sites figurant dans le plan directeur cantonal. Les fiches de projet des sites à proximité du canton de Vaud indiquent que celui-ci sera consulté par le canton de Fribourg à toutes les phases de planification du projet afin que la coordination inter cantonale soit assurée. Les démarches participatives se feront lors de la planification locale du projet."

Concernant notre demande, le conseil d'état Fribourgeois nous répond :

Etant donné qu'aucune procédure de planification à l'échelle local n'a cours actuellement dans les communes concernées par le site de la "Côte du Glâney", le Conseil d'Etat vous informe qu'aucun élément supplémentaire n'est disponible sur ce projet à l'heure actuelle. Dès que la situation viendrait à évoluer, le Conseil d'Etat vous assure que les instances cantonales et communales concernées, ainsi que les porteurs de projet, veilleront – comme cela est prévu par la loi – à une participation adéquate de votre commune et de sa population.

Marc Schneider

La poursuite des travaux de la route avance bien.

Un radar pédagogique va être installé à l'entrée du village pour faire ralentir les véhicules et les compter.

Remerciements chaleureux à tous les participants de l'opération coup de balai du 30 avril qui ont fait briller le village.

Philippe Ligniger

Quelques informations sur l'avancement des discussions pour le raccordement de l'eau avec notre commune voisine. Pour rappel la discussion porte sur un approvisionnement de l'eau depuis le réservoir des Dailles (Commune de Billens-Hennens) avec un raccordement de la conduite pour Prévonloup, Lovatens et Dompierre.

Il s'agit d'un projet intercommunal, préparé par un bureau. Une rencontre a eu lieu le 10 mai pour la présentation du projet et des ces coûts. Les communes devront se prononcer. Le Bureau Ribi donnera les prix de l'eau par habitants ainsi que des travaux. Et pour terminer, comme le dit un de nos Conseiller Fédéral, « Aussi vite que possible mais aussi lentement que nécessaire »

Renouvellement du bureau

Renouvellement du Président. Appel du Vice-Président Jean-Jacques Ogay pour venir prendre la place du Président Léandre Bolomey.

Président

Le Vice-Président demande si un membre de l'assemblée est intéressé à prendre la place de Président ?

Personne ne se manifeste.

Il demande alors à Léandre Bolomey s'il serait intéressé à poursuivre ? Léandre Bolomey répond que Oui.

Du fait qu'une seule personne est intéressée, élection tacite. Léandre est reconduit comme Président du Conseil pour l'année à venir.

Le Vice-Président donne la place au Président.

Vice-Président

Léandre Bolomey demande si quelqu'un est intéressé par le poste de Vice-Président ? Personne.

Jean-Jacques Ogay souhaite-t-il se représenter ? Il répond que ce n'est pas beaucoup de travail, mais qu'il laisse volontiers sa place.

Pas d'autre candidat. Election tacite, Jean-Jacques Ogay est reconduit comme Vice-Président pour le Conseil.

Les deux scrutateurs actuels Claire-Lise Sumi et Hervé Wyssa se représentent comme scrutateurs. Ils sont tous les deux reconduits dans cette fonction par une élection tacite.

Renouvellement de la Commission de Gestion

Actuellement composée de Véronique Paccaud, David Santos, Hervé Wyssa et Jean-Marc Crottaz comme suppléant.

Les membres actuels se représentent.

Léandre Bolomey demande si un membre du Conseil serait intéressé à rejoindre la Commission de Gestion ?

Personne ne se manifeste.

Renouvellement tacite des membres de la Commission de gestion.

Conseil Intercommunal du SDIS Broye-Vully

Il faudrait un nouveau membre pour le Conseil.

Un membre du Conseil est-il volontaire ?

Des questions concernant le poste ?

Christian Schneider demande qui était le représentant jusqu'à maintenant ? Réponse : Personne.

Alain Michel explique que suite à l'adoption des statuts, un membre du Conseil et un membre de la Municipalité doivent être présent au sein du conseil Intercommunal du SDIS.

David Santos propose que ce soit Hervé Wyssa. Christian Schneider appuie cette proposition.

Hervé Wyssa accepte.

Préavis 01-2022 : Comptes 2021

Alain Michel apporte quelques précisions concernant le déroulement. Lecture du préavis par la secrétaire jusqu'au début des remarques, puis lecture par Flavio Chiovetta et commentaires par Alain Michel.

Les comptes 2021 de la commune de Prévonnoloup se présentent comme suit :

| | | |
|---|-----|------------|
| Total des charges | CHF | 759'710.22 |
| Total des revenus | CHF | 790'105.34 |
| Prélèvement sur réserves | CHF | 0.00 |
| Attribution aux réserves | CHF | 137'000.00 |
| Prélèvement sur provision | CHF | 35'521.00 |
| Attribution à provision | CHF | 20'000.00 |
| Amortissements patrimoine administratif | CHF | 0.00 |
| Amortissements patrimoine financier | CHF | 0.00 |
| Excédent de revenu | CHF | 30'395.12 |

Remarques :

Administration : Aucune remarque

2. Finances :

21 impôts- Charges: Défalcation d'impôts de CHF 1'497.32.

21 impôts - Revenus : Nous restons toujours prudents lors de l'élaboration du budget concernant les revenus d'impôts revenus et fortune, ils sont supérieurs au budget et supérieurs de CHF 17'825.97 CHF aux revenus 2020.

Nous avons reçu des revenus d'impôts extraordinaire de CHF 20'577.75 pour des droits de mutations et CHF 22'067.05 de gains immobiliers.

22 Service financier - Charges : Attribution à provision pour le décompte 2021 d'un montant de CHF 20'000.00 (bilan 9259.1).

Décompte de péréquation de l'année 2020 pour CHF 30'302.00 (Compensé par retour de provision 2020 ci-dessous).

22 Service financier - Revenus : Reprise de provision faite en 2020 d'un montant de CHF 30'302.00 pour compenser le décompte de péréquation 2020 (bilan 92.59.1).

23 Amortissements, réserves non ventilées - Charges : Attribution au fond d'investissements futurs d'un montant de CHF 137'000.00.

3. Domaines et bâtiments

32 Forêts- Revenus: Subvention de CHF 15'230 pour la plantation des chênes.

35 Bâtiments communaux - Revenus : Un abri PC était vide en 2021, en conséquence moins de revenus.

35 Bâtiments communaux - Charges : Plusieurs pannes imprévues : Dépannage de la chaudière (changement des pompes) : CHF 5'929.25, réparation du frigo et finalement changement du frigo de l'appartement : CHF 2'154.05 et réparation sanitaire pour CHF 1'214.20.

Mise en souterrain de l'alimentation électrique suite aux travaux de la route: CHF 1'062.65.

4. Travaux

43 Routes: le bouclage du préavis 01-2020 aura lieu sur les comptes 2022, les dépenses au 31.12.2021 se montent à CHF 1'727'324.85 (bilan 9141.1) les emprunts Postfinance et BCV se montent à 1'200'000 CHF (bilan 9221.1 et 9221.2).

46 Réseaux d'égouts, d'épuration - Charges: Sur demande de l'EMB, contrôle caméra des canalisations STEP jusqu'à Treize-Cantons (50% de la facture qui a été partagée avec la commune de Dompierre) CHF 4'949.50.

46 Réseaux d'égouts, d'épuration - Revenus : Taxes d'introduction pour un montant de CHF 1'500.00.

5. Instruction publique et cultes

51 Enseignement primaire - Charges : facture finale d'un montant supérieur de CHF 8'116.65, notre nombre d'élèves et l'utilisation des UAPE effectif sont supérieurs aux chiffres du budget.

58 Temples et cultes - Revenus : Clôture du préavis 2018-03 réfection de l'église de Dompierre, les subventions et dons ont permis de baisser de manière significative la participation finale des communes, nous avons versé un acompte de CHF 56'000 en 2019, le montant final de la participation pour notre commune est de CHF 24'812.90, nous avons donc eu un retour de CHF 31'187.10, ce préavis est bouclé.

6. Police

60 Administration - Revenus : émoluments permis de construire pour un montant de CHF 6'010.00

61 Corps de police - Charges: Solde de 2020 pour un montant de CHF 3'219.00.

61 Corps de police- Revenus: Compensation du solde 2020 par prélèvement de CHF 3'219.00 dans la provision (9259.1).

7. Sécurité sociale :

72 Prévoyance sociale cantonale - Revenus : Décompte 2020 pour un montant en notre faveur de CHF 1'994.00.

8. Services industriels :

81 Service des eaux- Charges: Remplacement de compteur pour CHF 198.15, dépannage de l'alimentation du réservoir pour CHF 912.60 et attribution au fond affecté de CHF 299.55

Rapport de la Commission de Gestion.

Commission composée de Véronique Paccaud, Hervé Wyssa, David Santos rapporteur.

La commission recommande d'approuver le préavis tel que présenté.

Des questions / remarques ?

Christian Schneider demande à quel taux les emprunts BCV et Poste ont-ils été signés ?

Alain Michel répond : Pour le moment taux temporaires. Les taux seront définitifs au bouclage du préavis. Pour l'heure les taux ne sont pas très élevés.

Passage au vote : préavis accepté à l'unanimité.

Préavis 02-2022 : Convention Air-Pro

Lecture du préavis par la secrétaire.

Modification mineur de la convention Air-Pro suite à la fusion des communes de Villaz-St-Pierre et Lussy pour devenir la commune de Villaz.

Lecture du rapport de la Commission ad-Hoc composée d'Isabelle Christinet rapporteur, de Jean-Marc Crottaz et de Daniel Michel.

La commission recommande d'approuver le préavis tel que présenté.

Questions / remarques ? Aucune

Passage au vote : préavis accepté à l'unanimité.

Préavis 03-2022 : Tarif des heures communales et forfaits municipaux

Lecture du Préavis par la secrétaire.

Adaptation du tarif horaire de commune de 28.—à 32.—(+timbre vacances 8.33%). Cette modification nécessite par soucis d'équité l'ajustement des forfaits des municipaux et du syndic.

Forfait syndic : (base 141 heures) Fr. 4'800.—

Forfait municipal (base 89 heures) Fr. 3'000.00

Rapport de la commission de gestion composée de Véronique Paccaud rapporteur, Hervé Wyssa, David Santos.

La commission de gestion recommande d'accepté le préavis tel que présenté.

Questions / Remarques ?

Isabelle Christinet est OK pour une augmentation, mais trouve qu'un forfait par séance serait équitable. Elle dépose un amendement au préavis 03-2022. Le forfait global n'est pas équitable en cas d'absence de longue durée ou de non présence au séance. Un forfait par séance serait plus adapté.

Lecture de l'amendement par Isabelle Christinet qui demande à la Municipalité pour la rémunération de ses séances de présenter au prochain Conseil général, une proposition de forfait par séance ainsi

qu'une proposition pour la rémunération du travail hebdomadaire qui sera le plus équitable possible.

Discussion

Alain Michel – A une remarque par rapport à l'amendement, la solution du forfait a été discutée et semble plus simple pour éviter les conflits et autres. Il peut y avoir des problèmes d'absence, mais la gestion s'effectue au mieux pour éviter les conflits.

Christian Schneider : Trouve que la gestion est du ressort de la Municipalité, s'il y a beaucoup d'absence la gestion et l'intervention doit se faire en direct par la Municipalité. Il n'est pas favorable à cette proposition. C'est simple jusqu'à maintenant pourquoi compliquer ?

Jean-Marc Crottaz mentionne qu'il est OK avec la proposition en lien avec l'amendement.

Vote de l'amendement : Amendement accepté : 8 pour – 6 contre – 1 abstention

Vote sur le préavis amendé : Accepté : 11 pour – 6 contre

Alain Michel a pris note et selon les souhaits une nouvelle proposition sera présentée.

Remerciement pour l'adaptation des heures de commune. Il profite de remercier Mme et M.

Guellmini pour tout le travail effectué au sein de la commune depuis de nombreuses années.

Préavis 04-2022 – Changement de la porte d'entrée principale du collège

Lecture du préavis par la secrétaire

Lecture du rapport de la Commission ad-Hoc composée d'Isabelle Christinet rapporteur, de Jean-Marc Crottaz et de Daniel Michel.

La commission recommande d'approuver le préavis tel que présenté.

Questions / Remarques

Lisette Schneider, n'est pas contre le changement, mais se demande si la décision de prendre une porte en Alu est la bonne, ne serait-ce pas mieux une porte en bois, plus esthétique pour le collège.

Alain Michel répond que pour le moment il n'y a pas encore eu de choix de la finition. La commission s'est prononcée mais la Municipalité a des avis différents.

Christian Schneider rejoint l'avis de Lisette Schneider, une porte en bois fera plus partie du bâtiment.

David Santos : la question à se poser est « Est-ce que le collège est classé ? », si oui, respect de l'aspect extérieur donc bois.

Alain Michel répond que ce point devra être pris en compte lors des travaux. Classé oui, mais pas avec une note qui ne permettra pas le changement de matériaux.

David Santos : d'un point de vue énergétique, l'alu est préférable et une adaptation de la couleur est possible avec ce qui est visible depuis l'extérieur.

Jean-Jacques Ogay demande si la porte serait vitrée comme actuellement ?

Alain Michel répond que oui, le but est de conserver l'apparence comme actuellement quel que soit le choix du matériau utilisé. Pour revenir à la remarque de David Santos, tous les avis se tiennent.

Difficile de faire un choix.

La question est posée : Est-ce que le conseil souhaite faire le choix ? La municipalité n'a pas encore de choix arrêté. Les arguments sont difficiles.

Olivier Schaer, appuie le choix en lien avec les défis climatiques qui nous attendent. Doit aller dans le choix des économies d'énergie. Il y a quelques années les panneaux solaires étaient une hérésie, ce n'est plus le cas maintenant. Le choix écologique est l'alu

Hervé Wyssa, le choix de l'utilisation future va donner la qualité que l'on souhaite donner à cette porte qui est aussi une voie de fuite.

Alain Michel répond que la voie de fuite pourrait être sur l'arrière du bâtiment. Hervé Wyssa rappelle qu'une voie de fuite doit être accessible aux personnes à mobilité réduite. Ce qui n'est pas le cas à l'arrière.

Christian Schneider demande si l'on peut donner une couleur différente que l'aluminium brut à la porte ? Qu'est-ce qui est le plus écologique ? L'aluminium ou le bois ?

Alain Michel répond que ce n'est pas le but de laisser brut l'aluminium (si le choix se porte sur l'aluminium) sera coloré de la couleur que l'on souhaite.

Davis Santos : Le défibrillateur est côté route on doit pouvoir sortir rapidement avec.

Marlise Wegmann : est-ce qu'une porte Alu/bois est pas mieux en matière d'isolation ?

Alain Michel : Hervé peux-tu répondre ?

Hervé Wyssa répond que la valeur thermique est plus élevée avec de l'aluminium

Claire-Lise Sumi : Si la voie de fuite est sur la route, est-ce qu'une barrière ne devrait pas être mise pour ne pas empiéter sur la route ?

Alain Michel répond qu'à l'heure actuelle il n'y a pas de mesure de la place prise par l'ouverture de la porte. A voir ce qui doit être réalisé.

Christian Schneider : Alors on ne change pas la porte car on peut fuir avec la porte actuelle.

Claire-Lise Sumi : on peut faire confiance à la municipalité de prendre en compte tous les paramètres nécessaires à la prise de la bonne décision en tenant compte de toutes les règles à respecter.

Alain Michel : Apport de deux choix en début de soirée mais au final il y en a plus. Décision à prendre via un conseil ?

Christian Schneider est OK avec Claire-Lise Sumi, la municipalité prend la décision et peut être qu'il y aura des contents et des pas contents. Décision peut être plus facile à prendre à 5 qu'avec tous les membres du conseil.

Jean-Jacques Ogay propose de faire un vote.

Alain Michel : on peut voter le préavis ou faire un amendement.

Jean-Marc Crottaz est d'avis de prendre l'avis de la Municipalité et de faire avec leur décision.

Passage au vote

Le préavis est accepté à l'unanimité

Remerciement d'Alain Michel pour ce vote

Divers et propositions individuelles

Véronique Paccaud, en commission de Gestion le sujet des défraiements des commissions n'a pas été abordé, actuellement 50.—par séance. Réadaptation prévue ?

Alain Michel : il faut faire une proposition par la commission de gestion pour le prochain conseil et soumis au vote

Claire-Lise Sumi : Question sur la nouvelle STEP, longtemps qu'on en a plus entendu parler. Où en est-on ?

Philippe Lignier : effectivement actuellement nous sommes dans les projets généraux, cela suit son cours avec un comité directeur et des commissions qui n'ont pas beaucoup siégé. Cela coûte cher. Va regarder si peut donner des nouvelles lors d'un prochain conseil.

Christian Schneider prend la parole pour l'AGAP du 2 juillet, comme c'est l'année de l'oiseau, engagement d'un ornithologue qui va occuper la matinée. Ce réjouit et espère qu'il y aura du monde.

Claire-Lise Sumi rappelle que dans une vision écologique et comme indiqué sur l'invitation chacun est prié de venir avec sa propre vaisselle.

La secrétaire informe de son changement de nom de Bréchon à Voutat

La parole de la fin à Philippe Ligniger

Enfin après plusieurs reports à cause de la pandémie nous voilà assis à la place des députés. Député représentant le peuple pour 5 ans. La prochaine assermentation aura lieu de le 5 juillet à la Cathédrale. Fier et heureux de l'acceptation de la municipalité et du conseil à participer à cette journée particulière. Remerciement aussi à la technique et au personnel d'intendance.

Alain Michel : retour en bus par le même chemin qu'à l'aller – rester grouper.

Séance levée à 21h45